



Documents à fournir lors de l'inscription

- Renouvellement** : 1 photo et certificat médical validé par le médecin suivant listing joint
- Nouvelle inscription** : 1 photo, justificatif d'identité, certificat médical validé par le médecin
- Mutation** : 1 photo, justificatif d'identité, demande de licence dûment complétée et validée par le médecin (si nécessaire), fiche de renseignement

Dates de permanence pour les inscriptions

- Vendredi 07 juin de 18h00 à 20h00 au stade de Maulévrier
- Mercredi 12 juin de 18h00 à 20h00 au stade de Maulévrier
- Samedi 15 juin de 10h00 à 12h00 au stade de Toutlemonde
- Lundi 17 juin de 18h00 à 20h00 au stade de Maulévrier

Tarifs

<u>Catégories</u>	<u>Années de naissance</u>	<u>Tarifs</u>	<u>Tarifs pour signatures hors permanences pour anciens licenciés</u>
U6 - U7	2014 & 2013	80 €	100 €
U8 - U9	2012 & 2011	80 €	100 €
U10 - U11	2010 & 2009	80 €	100 €
U12 - U13	2008 & 2007	80 €	100 €
U14 - U15	2006 & 2005	100 €	120 €
U16 - U17	2004 & 2003	100 €	120 €
U18 - U19	2002 & 2001	100 €	120 €
Seniors - Vétérans	2000 & avant	120 €	140 €

Frais de mutation pour seniors : lors de la période normale de changement de club (du 1^{er} juin au 15 juillet), le club participe pour moitié aux frais de mutation, le joueur a, à sa charge, l'autre moitié de ses frais (soit 35 €). En dehors de cette période, le coût de la mutation (70 €) est à la charge du licencié.

Informations

Le secrétariat de l'USTM acceptera votre dossier / licence que si il est complet avec les documents remplis et le règlement. Nous pouvons vous délivrer une attestation de paiement si vous la demandez lors des inscriptions.

Toute licence déposée sans règlement ne sera pas enregistrée.

Les chaussettes et les tickets de tombola seront remis uniquement lors des séances de signature aux dates listées plus haut. Le prix de la licence intègre 2 calendriers du club qui seront distribués en novembre 2019.

Nous acceptons le chèque Pass' Sport (ou équivalent), son montant vient en déduction de celui de la licence, il doit nous être remis lors de l'inscription. Le règlement peut être effectué en plusieurs fois (tous les chèques doivent être remis lors de l'inscription). Pour les règlements par chèque indiquer le nom des licenciés au dos du chèque.

Pour pouvoir bénéficier de la « réduction famille », il faut inscrire au minimum 3 licencié(e)s le même jour et une réduction de 25 EUR par licence à partir de la 3^{ème} licence.

Les carnets de billets de tombola sont inclus dans le montant de votre licence, l'argent de la vente vous revient. Pour le tirage, il est nécessaire de nous faire parvenir les souches. Une paire de chaussettes vous sera remise lors de l'inscription. Son coût est intégré dans le prix de la licence.

Pour toutes autres informations, vous pouvez contacter Michel Berthelot au 06 47 53 30 97.

La date limite d'inscription est fixée au 1^{er} juillet 2019 pour les anciens licenciés.

Renseignements concernant le ou la licencié(e)

Licencié N°1 Nom : Prénom : M F
Adresse : Code postal : Ville :
Date de naissance : / / Né(e) à :
Messagerie :@.....
Téléphone : Portable :

Licencié N°2 Nom : Prénom : M F
Adresse : Code postal : Ville :
Date de naissance : / / Né(e) à :
Messagerie :@.....
Téléphone : Portable :

Représentant légal pour les mineurs :

Nom : Prénom :
Adresse : Code postal : Ville :
Messagerie :@.....
Téléphone : Portable :

Attestation à remplir

Je soussigné (e) : adhère à l'USTM selon les statuts et règlements de l'association.

- Reconnaît avoir reçu la Charte de l'USTM et s'engage à la respecter pendant la saison.
- Autorise l'USTM à utiliser mon image dans le cadre du football et à des fins de communication. Ou cocher la case (en bas de la page)
- Autorise l'USTM à prendre toutes décisions permettant mon évacuation vers un centre hospitalier en cas d'accident.
- Reconnaît avoir été informé(e) que l'assurance « option 2 » souscrite avec ma licence ne couvre pas les remboursements des frais médicaux et la perte des revenus financiers.
- Atteste avoir pris connaissance du non remboursement de la cotisation en cas d'exclusion ou arrêt de l'activité non justifiée. Le remboursement d'une licence ne sera accepté que pour une raison médicale avec justificatif, un montant sera déduit du prix de la licence réglée, frais d'inscription et billets de tombola.
- S'engage à participer aux manifestations organisées par l'USTM.

Informations relatives à la loi informatique et liberté

Les informations que vous nous avez fournies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez faire une demande L'USTM est susceptible de transmettre vos coordonnées à nos partenaires, sponsors, etc. ...

Si vous ne le souhaitez pas cochez cette case

Date : / /2019

**Signature du licencié(e) ou
de son représentant légal (si mineur)**